



**Régulation et supervision :  
les nouveaux défis de l'Europe Financière et Bancaire**

Intervention de Frédéric Visnovsky, secrétaire général adjoint, ACPR

OCBF, séminaire Directions générales

Lyon, vendredi 4 octobre 2019

**1 - La grande majorité des réformes engagées en réaction à la crise financière de 2007-2008 est achevée avec l'adoption d'une série de nouvelles normes et un nouveau cadre de supervision et de résolution.**

- **La résilience des banques a été renforcée**, c'est tout le dispositif appelé Bâle 3. Il s'est agi d'augmenter très sensiblement les niveaux d'exigences en fonds propres et de renforcer la stabilité du financement des banques.
- Une réponse a été apportée au **défi posé par le fameux « too big to fail »** pour faire en sorte que, demain, une banque défaillante n'ait plus à être renflouée par des fonds publics (identification des systémiques, plans de rétablissement, stratégies de résolution, renforcement des capacités d'absorption des pertes pour maintenir les fonctions critiques en cas de choc sans recourir aux fonds publics).
- Des compléments ont été introduits aux règles dites « micro-prudentielles » (le suivi par les superviseurs de la situation individuelle des banques) avec un cadre et des **outils dit « macro-prudentiels »**, c'est-à-dire un cadre d'analyse et de régulation de la stabilité du système financier avec une perspective embrassant le système financier dans son ensemble, notamment face à la dynamique de l'endettement et du cycle financier.

- Amélioration de la sécurité sur le **marché des produits dérivés de gré à gré** avec l'obligation de compensation centrale des contrats standardisés qui apporte une gestion plus efficace des risques mais, les chambres de compensation, dont l'importance systémique s'est accrue, doivent encore faire l'objet d'une réglementation et d'un contrôle renforcés.
- Enfin, le plus compliqué et donc le moins avancé encore aujourd'hui, le renforcement de la surveillance de ce que l'on appelle le « **shadow banking** » (**la finance parallèle**) ou **la finance non bancaire**. Si les dispositifs les plus opaques ou à fort effet de levier ont diminué, il reste du chemin à faire, notamment sur les activités de gestion d'actifs dont les actifs gérés ont considérablement augmenté par rapport à la situation d'avant-crise.

En complément, une **nouvelle organisation européenne** pour soutenir les banques de l'Union européenne a été mise en place avec :

- La création du Système européen de surveillance financière (SESF), avec des autorités européennes de régulation (et notamment l'Autorité Bancaire Européenne), qui a constitué une étape essentielle pour faire reposer le système financier européen sur un ensemble plus solide de règles communes.
- La création d'une vraie Union bancaire avec l'instauration d'un Mécanisme de surveillance unique (MSU), confiant la responsabilité de supervision bancaire à la Banque centrale européenne, et un Mécanisme de résolution unique (MRU) avec une nouvelle autorité, le Conseil de résolution unique (CRU). Le 3<sup>ème</sup> pilier de cette nouvelle construction reste à achever avec un Système européen de garantie des dépôts.

## **2 – L'Europe bancaire doit encore répondre à des enjeux importants liés à l'aménagement et la mise en œuvre de réglementations existantes.**

- La mise en œuvre de l'**accord révisé de Bâle 3** : Le Gouverneur de la Banque de France a déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises : cet accord est équilibré et raisonnable, nos demandes de préservation de la sensibilité au risque du dispositif au travers d'un large maintien des approches internes ont été prises en compte, tandis que l'augmentation des exigences de capital, qui doit encore être précisément évaluée, fera l'objet d'un examen très attentif de notre part et sera quoi qu'il en soit étalée dans le temps.
- L'intensification de la lutte contre le **blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**, avec un enjeu majeur consistant à renforcer la coopération dans ce domaine entre l'EBA et les institutions nationales et mettre en place un dispositif rapidement opérationnel et efficace.

## **3 – Enfin, l'Europe bancaire et financière à 4 grands défis pour les années à venir :**

- **L'approfondissement de l'Union bancaire et la mise en place de l'Union des marchés de capitaux**, avec la nécessité d'achever la constitution un vrai marché bancaire intégré et de progresser dans l'unification des marchés financiers européens :
  - Sur le secteur bancaire, les priorités sont, d'une part, à la réduction des pratiques de « ring fencing », en trouvant les moyens de conforter les pays « host » et, d'autre part, à la consolidation du pilier résolution, avec la mise en place d'un instrument de liquidité en résolution.
  - Sur les marchés financiers, il est nécessaire de progresser concrètement dans la constitution d'un vrai marché des capitaux

susceptibles d'offrir aux entreprises européennes un accès plus large à l'épargne disponible en relevant le défi d'une abondance d'épargne et d'un déficit d'investissement de long terme.

- Le développement de la **finance verte**, autour de laquelle les institutions européennes et les autorités nationales se mobilisent en coordination avec le secteur financier, notamment pour la mise en place d'une classification unifiée des activités considérées comme vertes.
- La **digitalisation du secteur financier** : c'est un défi mais aussi une source d'opportunités pour les acteurs bancaires grâce à un meilleur service aux clients et des gains de productivité et d'efficacité. Mais il faut veiller à ce que la concurrence entre les nouveaux acteurs se déroule dans un cadre réglementaire commun et proportionnel afin d'éviter les distorsions indues et les risques pour la stabilité financière, avec une attention forte sur les questions de protection de données et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- **Le renforcement de la politique macro prudentielle**, dont les instruments ont commencé à être mis en œuvre après avoir été définis suite à la crise. L'application du coussin contra cyclique à 0,25 puis 0,5 % est un 1<sup>er</sup> exemple face à la forte croissance du crédit et donc de l'endettement des entreprises et des ménages mais il montre aussi ses limites et donc la nécessité de réfléchir à des instruments au-delà du secteur bancaire.